

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 4 JUIN 2018

Présents :

Mme PONCHAUX - MM. BONDELU - DESPREZ – BOSSU - Mmes TALFER – JACQMIN - DRUELLE – MM. CATTEZ – BONAMY - BAR - Mme VANDENABEELE - M. BRUNELLE - Mmes QUINZAIN et MALBRANQUE et M. DESCAMPS (15 présents).

Excusés:

M. DUPONT donne pouvoir à M. BOSSU.

Mme BONTE donne pouvoir à Mme DRUELLE.

M. BOUTRY donne pouvoir à M. CATTEZ.

M. FLEURIE donne pouvoir à M. BONAMY.

Mme MAZINGHIEN donne pouvoir à Mme MALBRANQUE (5 pouvoirs).

Mme DELPORTE.

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Monsieur BONAMY est désigné secrétaire de séance.

Il sera chargé de faire l'appel et de rédiger le procès-verbal du conseil, assisté par Madame HERDHUIN, Directrice Générale des Services.

Celle-ci sera amenée, si nécessaire, à apporter des précisions administratives sur les dossiers évoqués au cours des débats.

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE :

Le compte rendu de la séance du 27 mars 2018 est approuvé à la majorité.

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES :

Dans le cadre de sa délégation de compétences, Madame le Maire informe le conseil qu'elle a présidé deux commissions d'appels d'offre : l'une pour les travaux d'enfouissement des réseaux de la rue Jean Jaurès et l'autre pour la maintenance de l'éclairage public. Les attributions ne sont pas encore faites.

Madame le Maire donne ensuite la parole à Monsieur BONDELU, Adjoint aux Finances, qui présente les dossiers relatifs aux finances.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 :

Le compte administratif 2017 proposé ce soir a été adopté par la commission Finances réunie le 23 mai 2018.

FONCTIONNEMENT :

Le montant total des recettes de fonctionnement s'établit à 2 577 726,94 € (2 706 039,76 € en 2016), en baisse (- 128 313 €), soit - 4.74 %.

Réalisé à hauteur de 101,57 % (réalisations 2 577 726,94 €/budget 2 537 973 €).

Celui des dépenses de fonctionnement s'élève à 2 481 548,06 € (2 503 451,70 € en 2016), en légère baisse de 21 903,64 € soit - 0,87 %.

Réalisé à hauteur de 93,22 % (réalisations 2 481 548,06 €/budget 2 661 984,85 €).

Cela représente un excédent en budget de fonctionnement de 96 178,88 € (202 588, 06 € pour 2016).

Compte tenu de la reprise de l'excédent de 2016, la section de fonctionnement est clôturée avec un excédent global de 220 190,73 €, dont 37 998,21 € destinés à la couverture du déficit d'investissement, **le montant du report libre de toute affectation s'établit donc à 182 192,52 € en 2017** (contre 124 011,85 € en 2016 et 201 160,48 € en 2015).

INVESTISSEMENTS :

- Recettes : 460 386,37 € (455 356,57 € + 5 029,80 €).
- Dépenses : 387 804,60 € (325 933,36 € + 61 871,24 €).
- Excédent : 72 581,77 €.

Recettes d'investissements :

Recettes principalement liées aux subventions pour le projet du City stade et à la subvention pour la sécurisation du groupe scolaire par anticipation pour un total de 33 614,60 €.

+le fonds de compensation de T.V.A. et la taxe d'aménagement

Dépenses d'investissements :

Dépenses équipements réalisées en 2017 pour 230 157,80 € dont :

- réalisation du city stade: 115 117 €,
- recâblage éclairage public : 11 880 €,
- achat d'un véhicule d'occasion pour les services techniques : 17 806 €,
- travaux : 21 232 €,
- matériel informatique : 2 361 €,
- mobilier : 9 532 €,
- matériel divers service technique et instruments de musique : 24 692 €.

Restes à Réaliser :

- Recettes : 5 029 € (dont solde subvention agence de l'eau pour réhabilitation cour Buisine).
- Dépenses : 61 871,24 € (dont travaux bâtiments scolaires, frais études pour projet de restaurant scolaire).

Compte tenu des reports, la section Investissements est clôturée avec un déficit de 37 998,21 € en 2017 (contre 279 736,69 € en 2016), couverte par l'excédent de la section de fonctionnement 2017.

Madame le Maire quitte la salle avant que l'assemblée ne procède au vote.

SECTION	DÉPENSES	RECETTES	E : EXCÉDENT D : DÉFICIT
FONCTIONNEMENT	2 481 548 € 06	2 577 726 € 94	E 96 178 € 88
INVESTISSEMENT	325 933 € 36	455 356 € 57	E 129 423 € 21
TOTAL	2 807 481 € 42	3 033 083 € 51	E 225 602 € 09

Délibération 2018/14 - Adopté à l'unanimité.

AFFECTATION DE RÉSULTATS 2017 :

Après avis de la commission Finances réunie le 23 mai 2018, l'Adjoint aux Finances propose l'affectation des résultats 2017 de la manière suivante :

Détermination du résultat d'investissement de l'exercice 2017 :

Total des dépenses :	325 933 € 36
Total des recettes :	455 356 € 57
Résultat : Excédent :	129 423 € 21

Reports

Recettes :	5 029 € 80
Dépenses :	61 871 € 24
Nouveau résultat : Excédent :	72 581 € 77
Résultat antérieur : Déficit :	110 579 € 98
Résultat cumulé : Déficit :	37 998 € 21

Détermination du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 :

Total des dépenses :	2 481 548 € 06
Total des recettes :	2 577 726 € 94
Résultat : Excédent :	96 178 € 88
Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017	
Excédent 2017 :	96 178 € 88
Excédent antérieur reporté :	124 011 € 85
Résultat à affecter :	220 190 € 73
Couverture du déficit d'investissement :	37 998 € 21
Report en fonctionnement :	182 192 € 52

Adopté à l'unanimité – Délibération 2018/15.

COMPTE DE GESTION 2017 :

Monsieur BONDELU propose ensuite de passer au vote du compte de gestion 2017 dressé par le Trésorier Principal de LOOS qui reprend l'ensemble des dépenses effectuées et des mandats délivrés, ainsi que le détail des recettes et des titres délivrés. Dans la mesure où l'ensemble des opérations sont identiques à celles dressées par l'ordonnateur.

Le compte de gestion 2017 est adopté à l'unanimité - Délibération 2018/16.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2018 :

Compte tenu de l'implication de nombreux élus dans la vie associative locale, Monsieur BONDELU précise que le vote des subventions se fera association par association pour permettre aux conseillers membres des associations concernées de ne pas prendre part au vote.

Il présente ensuite les propositions de la commission Finances réunie le 23 mai 2018, qui a retenu le même mode de calcul que l'an dernier (nombre d'adhérents emmerinois et non emmerinois).

Associations sportives :

ASSOCIATIONS	MONTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
FOOTBALL-CLUB EMMERINOIS :	3 178 €	19	0	1 M. BONDELU
CLUB EMMERINOIS DE TENNIS :	3 627 €	19	0	1 Mme TALFER
JUDO CLUB EMMERIN :	1 637 €	20	0	0
ANIMATION GYMNIQUE EMMERINOISE :	995 €	20	0	0

CLUB EMMERINOIS DE JAVELOT :	250 €	20	0	0
CLUB EMMERINOIS DE BADMINTON	483 €	20	0	0
U.S.E. (BASKET) :	518 €	20	0	0
ASSOCIATION SPORT POUR TOUS :	483 €	18	0	2 MM.DESPRESZ - CATTEZ
JAZZ-DANSE :	605 €	17	0	3 Mme MAZINGHIEN - MM. BAR - DESCAMPS
DISCO-DANCE :	250 €	20	0	0
ANIM'NORD :	1 886 €	18	0	2 MM. BAR-BOUTRY
RIO GRANDE 59 :	250 €	20	0	0
TOTAL :			14 162 €	

Associations non sportives :

ASSOCIATIONS	MONTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
ASSOCIATION C.L.C.V. :	250 €	20	0	0
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS D'EMMERIN :	250 €	20	0	0
HARMONIE MUNICIPALE LA NOUVELLE CONCORDE :	1 210 €	18	0	2 MM. DUPONT - BAR
CLUB DU BOIS DORÉ :	340 €	19	0	1 M. FLEURIE
ASSOCIATIONS DES PARENTS D'ÉLÈVES :	484 €	20	0	0
CHŒUR "LES CANTERAINES" :	1 210 €	17	0	2 Mmes TALFER-JACQMIN
AMICALE DU PERSONNEL :	484 €	20	0	0
TOTAL :			4 228 €	

Soit un total de 18 390 € - Délibération 2018/17.

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES :

La commission Finances a émis un avis favorable aux demandes de subventions exceptionnelles suivantes :

- 300 € au JUDO CLUB EMMERIN, pour participation aux championnats de France minimes les 8 et 9 décembre 2017 et aux championnats de France cadets les 23, 24 et 25 mars 2018.

Délibération 2018/18 - Adopté à l'unanimité.

- 150 € à l'association « Les Yeux Ouverts », dans le cadre d'un voyage à CANTERBURY.

Délibération 2018/19 - Adopté à la majorité (2 abstentions : MM. BAR et CATTEZ).

DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LE PROJET D'EXTENSION DU RESTAURANT SCOLAIRE :

- A été présentée auprès du Préfet du Nord, une demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (D.S.I.L.).

Le taux de subvention sollicité au titre de la D.S.I.L. est d'un maximum de 40 % du coût total hors taxes de l'opération. Le montant total des aides publiques ne doit pas excéder 70 % du coût total hors taxes de l'opération.

Le montant prévisionnel des travaux du restaurant scolaire s'élèverait à 1 000 000 € H.T.. Il est donc proposé de demander une subvention au titre de la D.S.I.L. pour un montant de 400 000 €, représentant 40 % du coût total hors taxes de l'opération.

Délibération 2018/20 - Adopté à l'unanimité.

- A été présentée auprès du département du Nord, une demande dans le cadre de l'appel à projets annuel en faveur des « villages et bourgs » par lequel il propose un cofinancement aux communes de moins de 5 000 habitants pour les projets d'investissement, d'aménagement, d'entretien, de rénovation, de sécurité et d'accessibilité sur le patrimoine public de ces communes.

Montant minimum de travaux subventionnables : 8 000 € H.T..

Taux de subvention : jusqu'à 30 %, 40 % ou 50 %, selon la richesse de la commune.

Montant de subvention maximum : 300 000 € H.T..

Le montant prévisionnel des travaux du projet de réalisation du restaurant scolaire s'élèverait à 1 000 000 € H.T..

Délibération 2018/21 - Adopté à l'unanimité.

- A été présentée auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Nord, une demande pour une subvention dans le cadre de l'aide à l'investissement sur fonds locaux.

Le projet doit avoir pour objectif une offre de services supplémentaire entrant dans le champ de compétence de la Caisse d'Allocations Familiales du Nord.

Le montant de l'aide à l'investissement sur fonds locaux est de 40 % de la dépense subventionnable dans la limite d'un plafond de dépenses fixé à 500 000 €.

L'aide est accordée selon les modalités suivantes :

- si l'aide est inférieure à 50 000 € : sous la forme d'une subvention,
- si l'aide est supérieure à 50 000 € : une subvention de 50 000 € et un prêt sans intérêt complémentaire pour la partie comprise entre 50 001 € et 200 000 € maximum, sur 10 ans maximum.

Le montant prévisionnel des travaux du restaurant scolaire s'élèverait à 1 000 000 € H.T..

Il est proposé au conseil municipal de solliciter une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Nord au titre de l'aide à l'investissement sur fonds locaux pour un montant de 50 000 €, et un prêt sans intérêt complémentaire sur 10 ans de 150 000 €.

Délibération 2018/22 - Adopté à l'unanimité.

Madame le Maire précise que les montants sollicités sont des perspectives hautes et que le montant des subventions sera communiqué dès qu'il sera notifié par les organismes auprès desquels les dossiers ont été présentés.

Par ailleurs, le montant total des aides publiques ne doit pas excéder 70 % du coût total hors taxe de l'opération. La commune devra autofinancer l'opération à hauteur de 30 % minimum.

REVALORISATION PRIMES POUR LES MÉDAILLÉS DU TRAVAIL :

Il est aujourd'hui proposé de revaloriser le montant de cette prime aux médaillés du travail de la manière suivante :

- échelon argent : 25 € au lieu de 16 €,
- échelon vermeil : 30 € au lieu de 16 €,
- échelon or : 40 € au lieu de 31 €,
- échelon grand or : 50 € au lieu de 31 €,

et de conserver le principe du reversement de cette prime au Centre Communal d'Action Sociale, en cas d'absence du bénéficiaire à la cérémonie de remise des médailles sans excuse.

Délibération 2018/23 - Adopté à l'unanimité.

MISE EN PLACE DU DISPOSITIF DES AMBASSADEURS CITOYENS :

Pour répondre à la demande légitime des habitants concernant le non-respect du « bien vivre ensemble » la municipalité a envisagé de mutualiser un service de police municipale avec HAUBOURDIN. Ce projet a été abandonné en raison de son coût important (environ 40 000 €/an).

Un autre dispositif, plus axé sur la prévention que la verbalisation, a alors été proposé à notre commune et à la commune de NOYELLES LES SECLIN par l'association Média Mel.

Il est aujourd'hui proposé aux deux communes de signer une convention avec l'association Média Mel pour la mise en place, dès le mois de juillet 2018, d'une équipe de deux ambassadeurs citoyens qui agiront ensemble et alternativement sur le territoire des 2 communes.

Leur mission sera d'agir en faveur de la sécurité et des bonnes relations de voisinage, mais aussi de lutter contre les incivilités qui nuisent à la qualité de vie de l'ensemble des habitants. Ils mèneront des actions de prévention en sensibilisant les habitants aux problématiques de la vie communale, telles que la propreté des trottoirs et de la voie publique, le stationnement illicite des véhicules, les nuisances sonores, le respect des réglementations en matière de bruit, de pollution...

Un numéro vert sera communiqué aux emmerinois, afin de faire remonter auprès de l'association les problèmes rencontrés. L'association Média Mel se charge de la réception et du traitement des appels, ainsi que du suivi des actions demandées, en étroite collaboration avec les municipalités.

Dans un premier temps, ils n'exerceront pas le pouvoir de police du Maire et ne verbaliseront pas. Leur mission sera uniquement de faire de la prévention et de la médiation.

Ensuite et au terme d'une formation, ils pourront être assermentés et devenir A.S.V.P. (Agent de Surveillance de la Voie Publique) et pourront alors verbaliser les contrevenants récidivistes. Madame le Maire précise toutefois que le dialogue et la médiation resteront privilégiés.

C'est l'association Média Mel qui sera chargée du recrutement, de la formation et du management des ambassadeurs citoyens dans nos communes.

Les ambassadeurs citoyens seront rémunérés par l'association Média Mel en charge de l'élaboration de leur programme d'action, en concertation avec nos deux communes. Ils seront recrutés pour une durée de 3 ans maximum, renouvelable par période de 6 mois. S'agissant d'emplois aidés, le coût pour notre commune sera faible et se décomposera comme suit :

- Une subvention de 1 500 € sera allouée à Média Mel, pour financer l'acquisition d'un vélo électrique, d'une tenue floquée spécifiquement au nom de l'équipe mobilisée sur la commune et d'un téléphone.

- Un versement de 1 175 € correspondant à la participation financière de la commune au coût annuel de la prestation.

Soit un coût total de 2 675 € la première année, puis 1 175 € les années suivantes.

Chaque commune désignera un élu, chargé de coordonner l'action de ces médiateurs sur le terrain. Ces coordonnateurs sont, pour la commune d'EMMERIN, Ludovic BAR, conseiller municipal, délégué au cadre de vie, à la sécurité et à la communication et pour la commune de NOYELLES LES SECLIN : Dominique BLANCHART, conseiller municipal, et comme suppléant Marc DUPRE, Adjoint au Maire.

Une communication autour de ce dispositif innovant sera faite sur le prochain Emmerin Flash et une réunion publique où sera présenté, entre autres, le dispositif aura lieu le jeudi 28 juin à 19 H à l'espace Étoile Bernard ANDRÉ.

Par ailleurs, le dispositif a été présenté oralement au commissaire de Police qui s'est montré très favorable.

Monsieur BAR précise que la première année sera uniquement consacrée à de la médiation

Délibération 2018/24- Adopté à l'unanimité.

ÉCHANGE DE TERRAINS AVEC LA M.E.L. :

À la lecture d'un relevé de propriété, il est apparu qu'une partie des terrains sur lesquels sont implantés les services municipaux, cadastré A 1046, est propriété de la Métropole Européenne de Lille (M.E.L.) depuis 1966. Située dans l'entrée principale de la mairie (sas d'entrée), elle a une superficie de 15 m².

Par ailleurs, une parcelle cadastrée A 1415 située rue Jean Jaurès d'une superficie de 400 m² linéaires (donc inexploitable autrement qu'en voirie), appartenant à la commune, pourrait être rattachée à la voirie communautaire dans le cadre du réaménagement de cette rue.

Le service des Domaines ayant donné une valeur identique de 1€/m² à chaque terrain, il est proposé de réaliser l'échange avec une soulte de 385 € au profit de la commune.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer le compromis d'échange, puis l'acte notarié et à poursuivre toutes les formalités afférentes à cet échange.

Les frais d'acte notarié seront à la charge de la Métropole Européenne de Lille.

Délibération 2018/25 - Adopté à l'unanimité.

JURY CRIMINEL 2018 :

Il est procédé aux opérations de tirage au sort de 6 personnes figurant sur la liste électorale :

N° électeur : 1995 : Marion POUMAERE, domiciliée 4 rue du Maire Castel.

N° électeur : 174 Colette BLANQUART épouse HECQ, domiciliée 6 rue Camille Guérin.

N° électeur : 2098 : Benjamin ROUSSEL, domicilié 33 rue du Maire Castel.

N° électeur : 1377 : Josué LALSINGUE, domicilié 35 rue Léon Gambetta.

N° électeur : 945 : Françoise DUBOIS, domiciliée 10 rue Leboucq.

N° électeur : 2060 : Éric RODIER, domicilié 16 rue Jean Jaurès.

Ils seront informés par courrier dans les prochains jours de leur désignation.

INFORMATIONS DIVERSES :

Madame le Maire rappelle ensuite le programme des manifestations à venir qui feront l'objet d'informations ponctuelles :

* **jeudi 7 juin** : la sortie des aînés, au Chapito à Hellemmes.

* **vendredi 8 juin** : la commémoration des victimes de la guerre d'Indochine.

* **samedi 9 juin** : fête du village et fête des associations, avec à 11 H des parades et un campement médiéval, puis à 15 H 30 le concert à l'espace Étoile Bernard ANDRÉ et en soirée les feux de la St Jean au stade.

Monsieur BONAMY informe des permanences prochaines pour le vide-greniers (du 16 juin au 25 août). Un tableau sera prochainement envoyé afin de connaître les disponibilités de chacun.

Madame le Maire lève la séance à 21 H 15.

Le secrétaire,
Michel BONAMY

